



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

6 MAI 2024

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Christian de Labriffe

Président du Conseil de surveillance

Un acteur clé du financement de l'économie

Une épargne mondiale en croissance

- Croissance démographique
- Vieillissement de la population
- Nécessité de générer du rendement

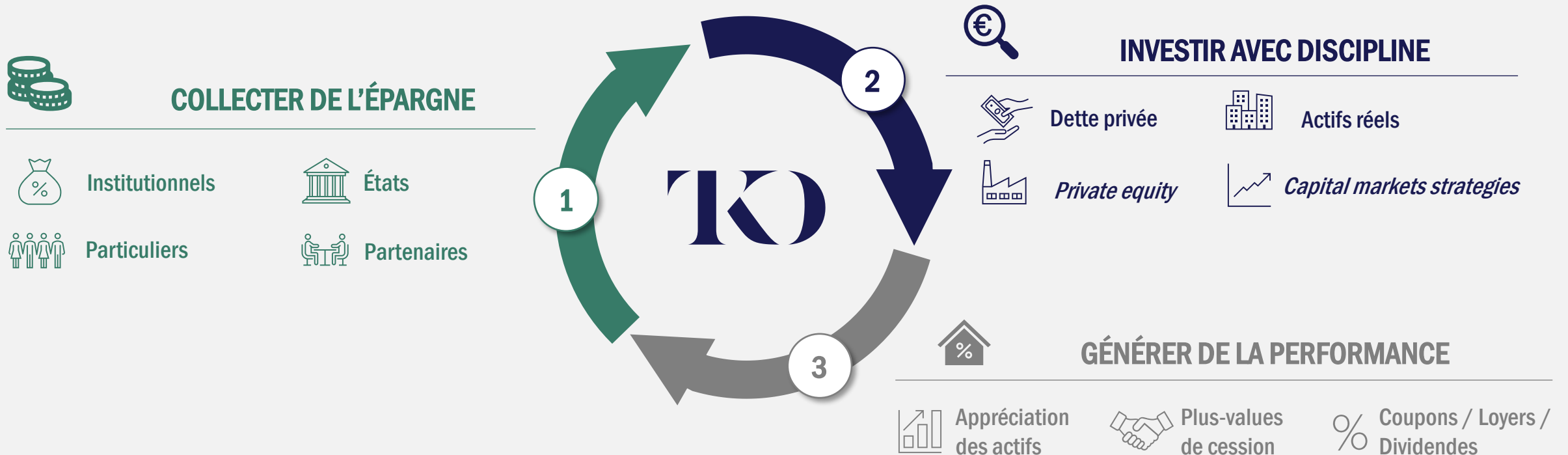


Une économie réelle en recherche de financement

- Besoins croissants de financement (>20m de PME en Europe)
- Flexibilité des financements proposés par Tikehau Capital (dette, fonds propres, actifs immobiliers)

Tikehau Capital oriente l'épargne mondiale vers le financement de l'économie réelle et soutient la vitalité des entreprises

Les trois moteurs de notre modèle



Une performance robuste sur les trois moteurs de croissance

1

Forte diversification par classes d'actifs, géographies et types de client

43,2 mds€

encours du Groupe au 31 décembre 2023

6,5 mds€

collecte nette en 2023

2

Une grande discipline d'investissement et un accent mis sur l'impact et la création de valeur durable

5,9 mds€

déployés en 2023

2,4 mds€

désinvestis en 2023

3

Des performances financières portées par une plateforme robuste et la performance des stratégies Tikehau Capital

39,4%

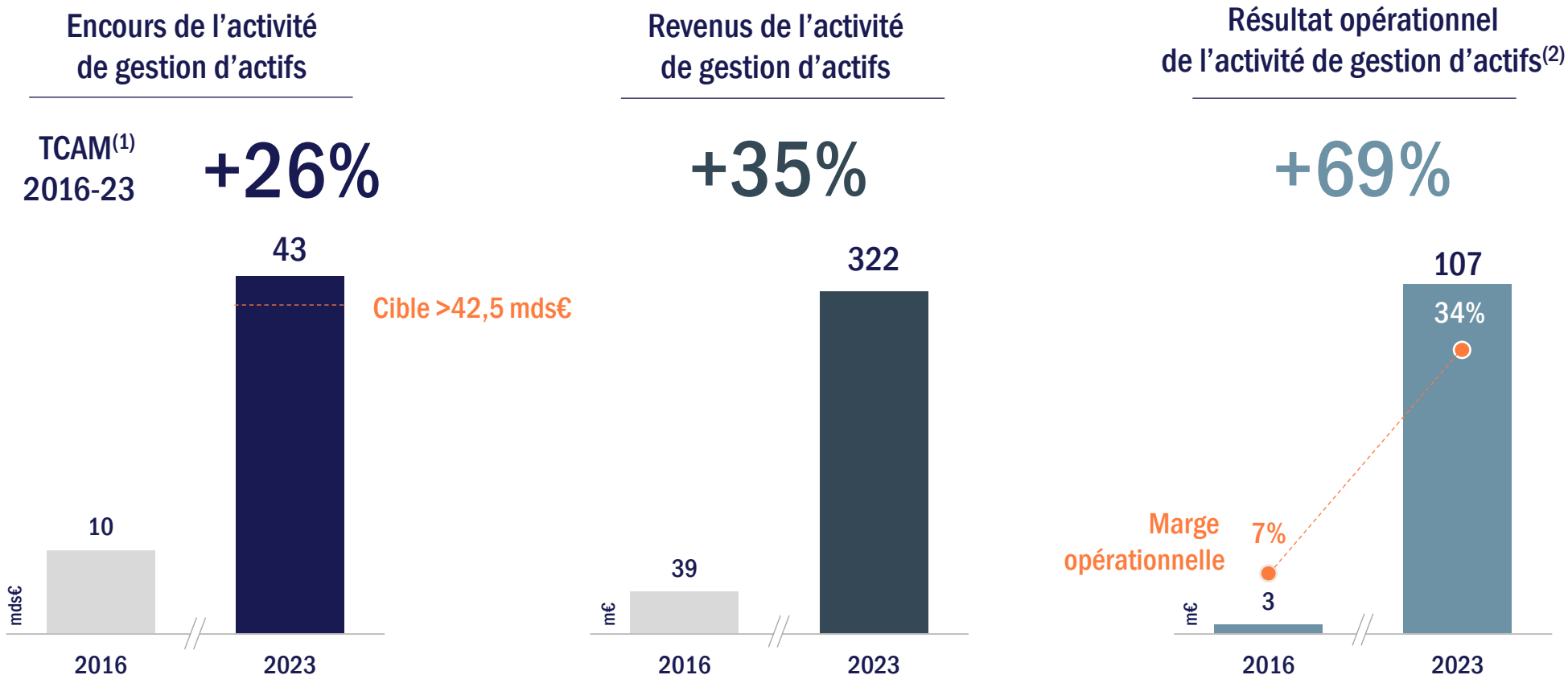
marge de *Core FRE*⁽¹⁾ en 2023

+20%

de contribution des stratégies Tikehau Capital aux revenus réalisés sur 12 mois

(1) Le *Core FRE* correspond au *Fee-Related Earnings (FRE)* hors commissions de performance, hors intéressement à la surperformance (*carried interest*) et hors charges liées à la rémunération en actions gratuites (charges IFRS 2).

Une forte performance opérationnelle depuis l'introduction en bourse



(1) Taux de croissance annuel moyen.

(2) Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs, hors commissions de performance et intéressement à la surperformance (*carried interest*) – correspond aux commissions de gestion et autres commissions moins les coûts opérationnels de l'activité de gestion d'actifs.

UNE PROPOSITION DE VALEUR PERTINENTE



Antoine Flamarion
Co-fondateur

Capacité à répondre aux besoins en constante évolution des clients

Une expertise reconnue en matière d'investissement *midcap* pour toutes les classes d'actifs

DETTE PRIVÉE



Financement
d'entreprises
européennes *midcap*

Alternative aux
financements
traditionnels

ACTIFS RÉELS



Immobilier européen

Transformation et
reconversion d'actifs

Infrastructure

PRIVATE EQUITY



Capital-croissance

Positionnement sur des
mégatendances
porteuses

TACTICAL
STRATEGIES



Financement de
situations spéciales /
capital hybride

Mandats multi-actifs

CAPITAL MARKETS
STRATEGIES



Actions et obligations
cotées

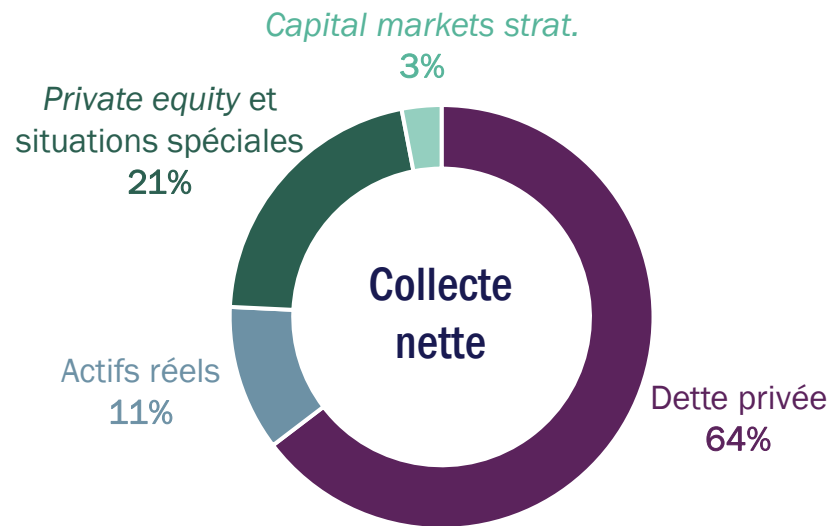
Gestion de conviction

Solide performance sur les trois moteurs de notre modèle

Un niveau record de collecte nette

6,5 mds€

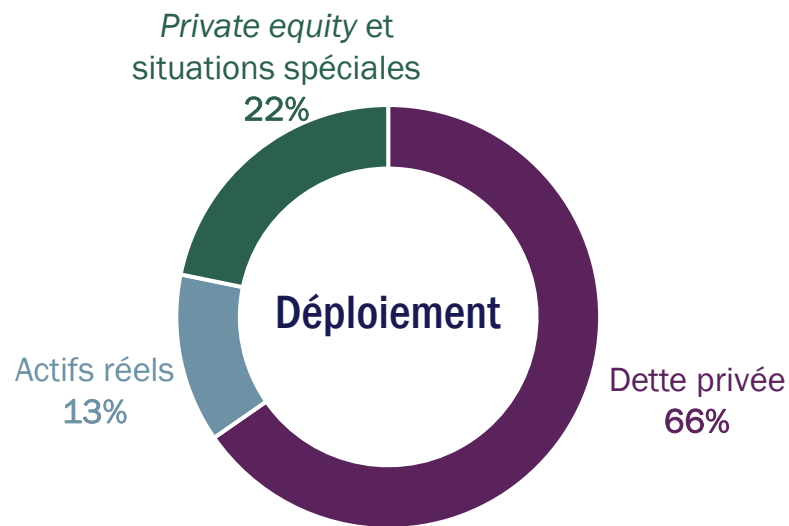
levés en 2023



Un déploiement dynamique et sélectif

5,9 mds€

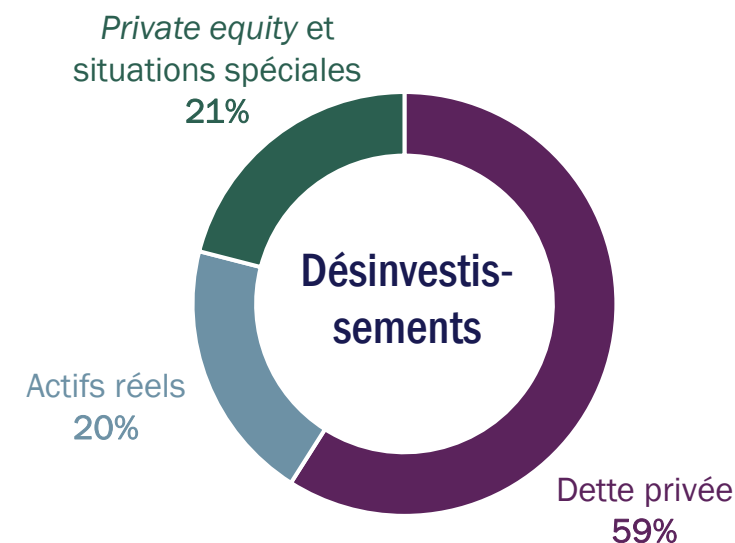
déployés en 2023



Un rythme solide de désinvestissements

2,4 mds€

Désinvestis en 2023



Une grande discipline dans la sélection d'actifs de qualité

PRIVATE EQUITY

Une exposition diversifiée sur des thématiques porteuses

+22%

Croissance du chiffre d'affaires⁽¹⁾

+23%

Croissance de l'EBITDA⁽¹⁾

IMMOBILIER

Un portefeuille granulaire d'actifs

95%

Taux d'occupation financier⁽²⁾

9 000+

Actifs / unités locatives⁽²⁾

DETTE PRIVÉE

Des instruments à taux variable intégrant des *covenants* et des sûretés

25%

Marge moyenne d'EBITDA⁽³⁾

4,4x

Levier moyen au *closing*⁽³⁾

Une utilisation très prudente de l'endettement et de l'effet de levier au sein de l'ensemble des classes d'actifs

(1) Croissance sur 12 mois pour l'ensemble des stratégies de *private equity* de Tikehau Capital (transition énergétique, capital-croissance et cybersécurité).

(2) Pour l'ensemble des stratégies immobilières de Tikehau Capital.

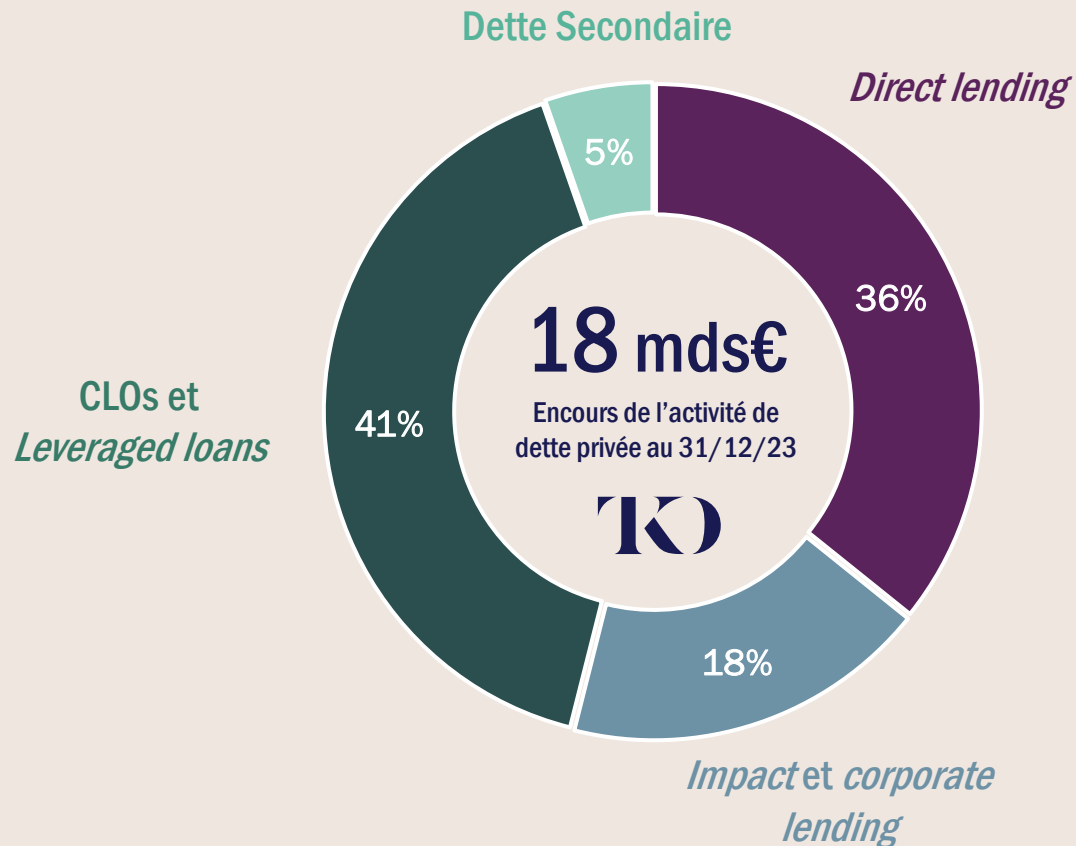
(3) Indicateurs pour le cinquième millésime de la stratégie de *direct lending*. Levier moyen = Dette nette / EBITDA au *closing*.

NOTRE PLATEFORME DE DETTE PRIVÉE



Cécile Mayer-Lévi
Directrice de l'activité de
dette privée

Un acteur pionnier de la dette privée en Europe



Une plateforme offrant de fortes synergies

Une vue à 360° de la dette privée

De solides capacités d'origination

+23%

Croissance des encours de la dette privée par rapport à 2022

Une plateforme différenciante en *direct lending*

Un large spectre d'instruments

Dette *senior*

Unitranche

Mezzanine

Un *track record* de plus de 15 ans

Des équipes expérimentées et locales

Fort engagement ESG



Une large capacité d'origination

Capacité à offrir de la protection à la baisse

Un positionnement fort sur le segment *mid-market*...

7-100 m€ **50 m€ - 1 md€**

EBITDA
des entreprises financées

Valeur
des entreprises financées

... ciblant plusieurs mégatendances



Transformation digitale



Santé



Résilience de la *supply chain*



Efficacité énergétique

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES



Antoine Flamarion
Co-fondateur

Notre plateforme multilocale, un atout essentiel

17

Bureaux à travers le monde⁽²⁾

48

Nationalités

47%

des professionnels de la gestion d'actifs travaillent dans des bureaux à l'international⁽³⁾



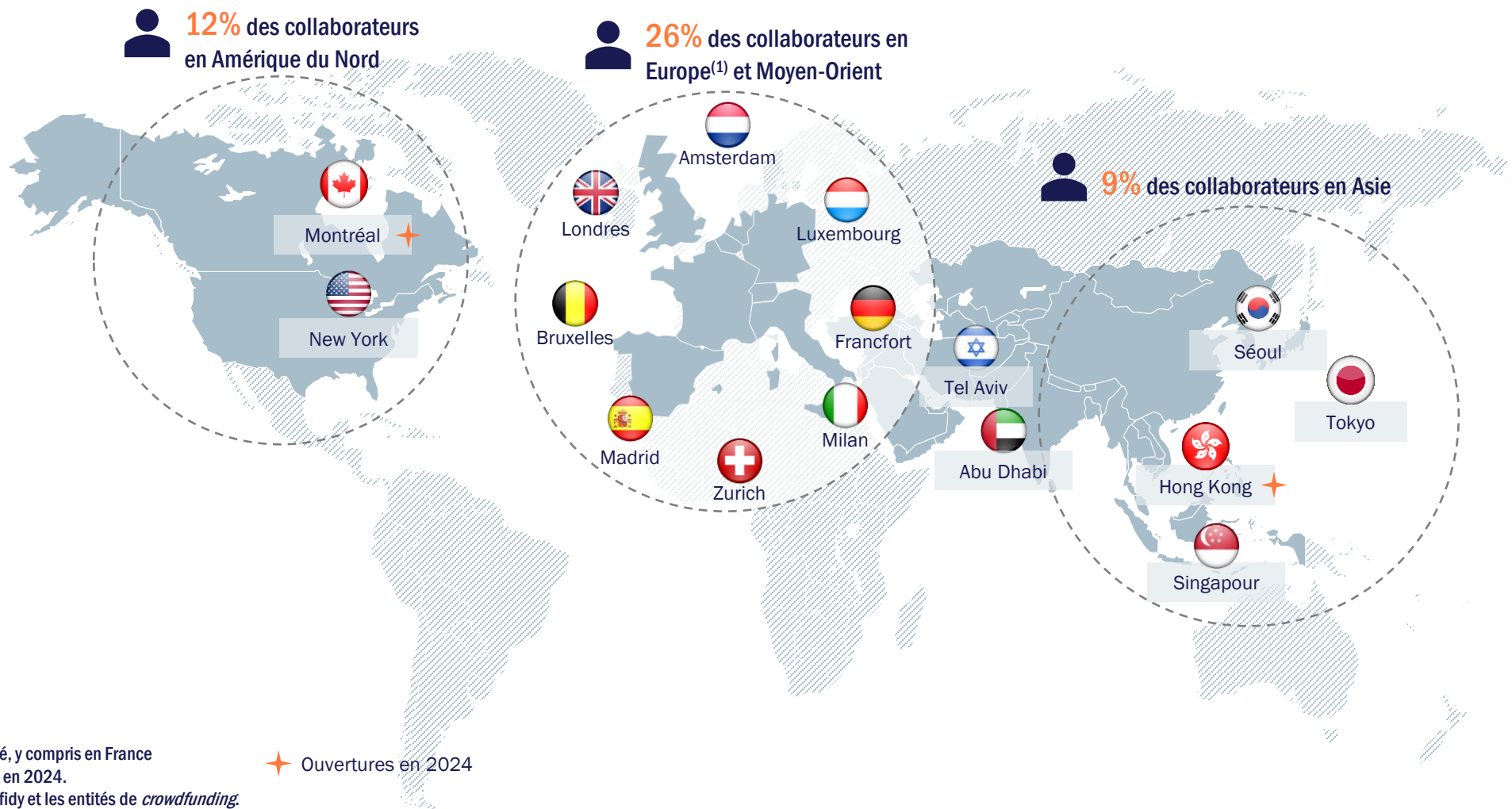
12% des collaborateurs en Amérique du Nord



26% des collaborateurs en Europe⁽¹⁾ et Moyen-Orient



9% des collaborateurs en Asie



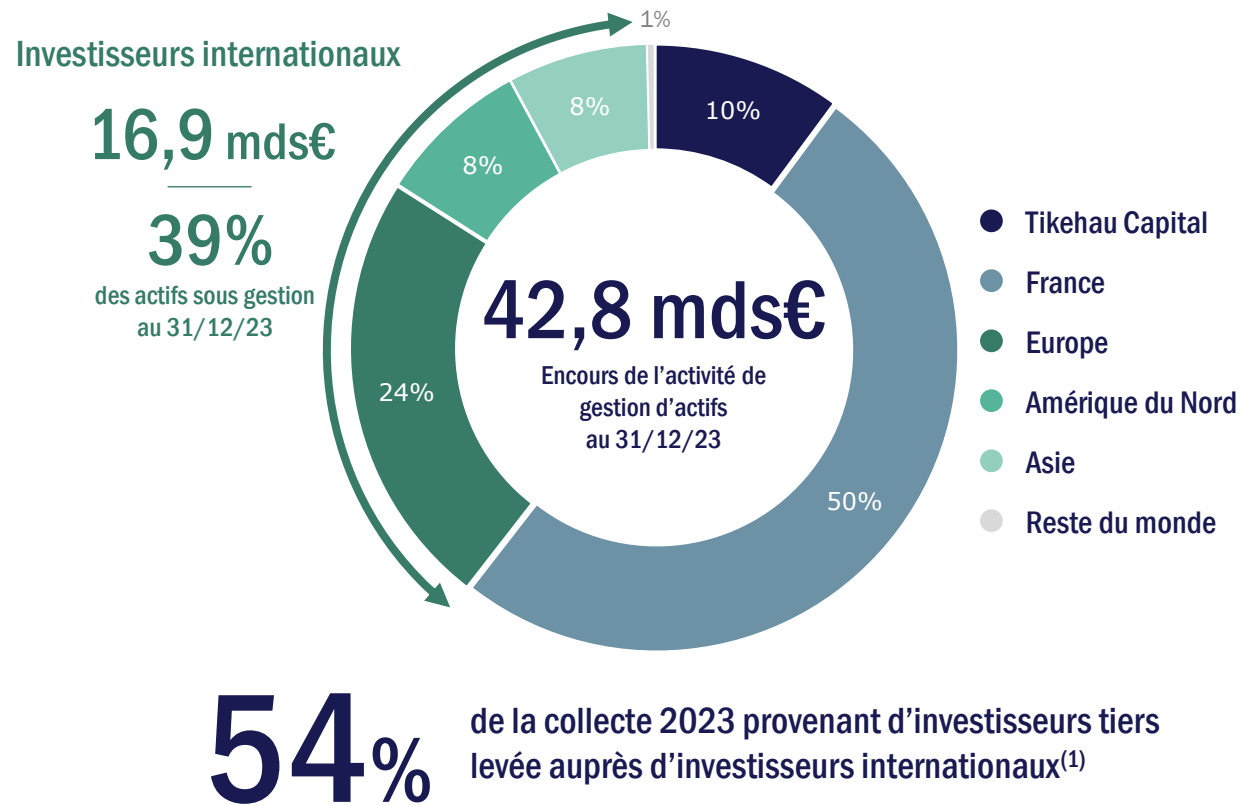
(1) Hors France.

(2) Pays dans lesquels Tikehau Capital est implanté, y compris en France et en tenant compte des les ouvertures de bureaux en 2024.

(3) Professionnels de la gestion d'actifs hormis Sofidy et les entités de *crowdfunding*.

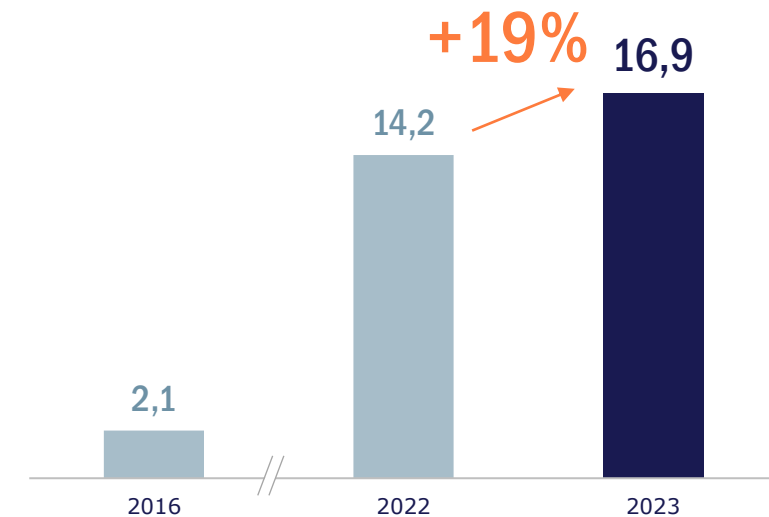
De fortes ambitions à l'international

Répartition géographique des encours de l'activité de gestion d'actifs



(1) Hors fonds Sofidy.

Évolution des encours provenant de clients-investisseurs internationaux



x7 par rapport à 2016

Pionnier dans la démocratisation des marchés privés

Les principales solutions innovantes dédiées aux investisseurs privés développées depuis 2019



Principales réalisations en 2023

29%
de la collecte 2023⁽²⁾
levée auprès
d'investisseurs privés

~1,0 md€
levés pour les produits de
dette privée en unités de
compte depuis leur création

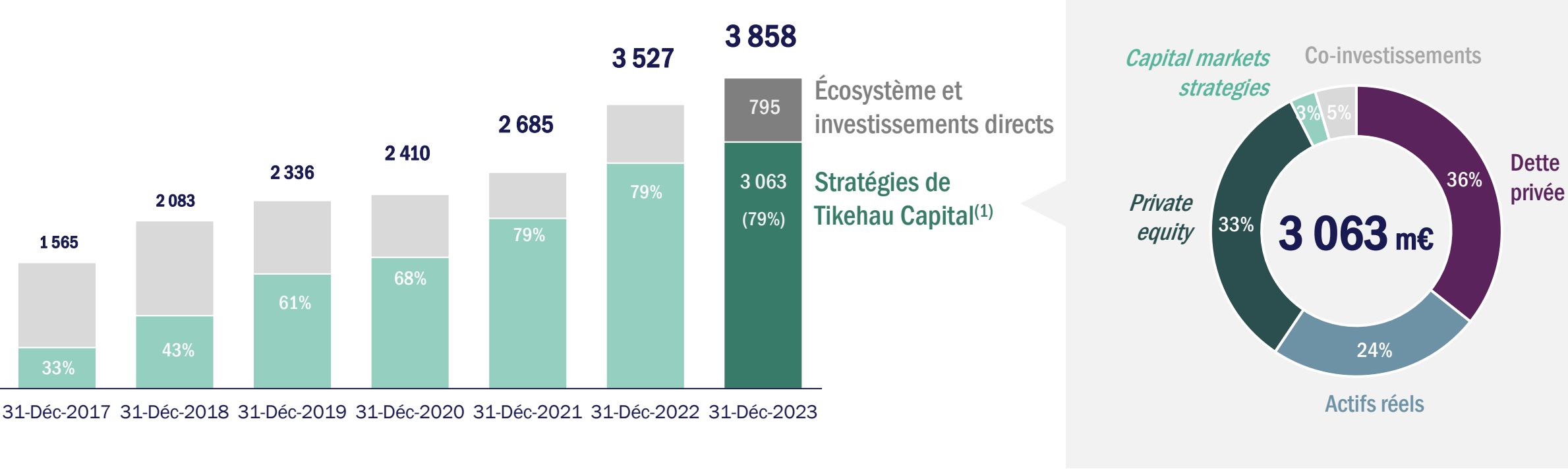
~80 m€
levés depuis la création
OPALE
CAPITAL

Lancement d'un fonds de
fonds de *private equity*
~400 m€
d'objectif d'engagements

(1) *European Long Term Investment Fund.*
(2) Collecte provenant d'investisseurs tiers.

Le portefeuille d'investissements de notre bilan est de plus en plus exposé à nos stratégies de gestion d'actifs

Composition du portefeuille d'investissements (m€)



(1) Y compris les co-investissements avec les stratégies de Tikehau Capital. Données au 31 décembre 2023.

L'alignement d'intérêts au cœur de l'ADN du Groupe

Un alignement d'intérêts unique grâce à une solide base de capitaux propres



(1) Au 2 avril 2024.

(2) Au 31 décembre 2023.

Principaux leviers de création de valeur

Nos perspectives de croissance

Développer nos stratégies phares

Faire monter en puissance nos innovations

Renforcer l'expansion et les partenariats à l'international

Poursuivre l'amélioration de la rentabilité

Effets d'échelle ➤

Levier opérationnel ➤

Création de valeur ➤

Retour aux actionnaires ➤

Objectifs à moyen terme

>65 mds€

Encours de l'activité de gestion d'actifs à horizon 2026

>250 m€

Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs⁽¹⁾ à horizon 2026

Mid-teens

Rendement des fonds propres à horizon 2026, grâce à...

~500 m€

... de résultat net (part du Groupe) à horizon 2026

>80%

du ROP de l'activité de gestion d'actifs distribué aux actionnaires

(1) Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs, hors commissions de performance et intéressement à la surperformance (*carried interest*) – correspond aux commissions de gestion et autres commissions moins les coûts opérationnels de l'activité de gestion d'actifs.

NOTRE PLATEFORME THÉMATIQUE DURABLE ET IMPACT



Laure Villepelet
Directrice ESG Groupe

Notre approche pour une création de valeur durable

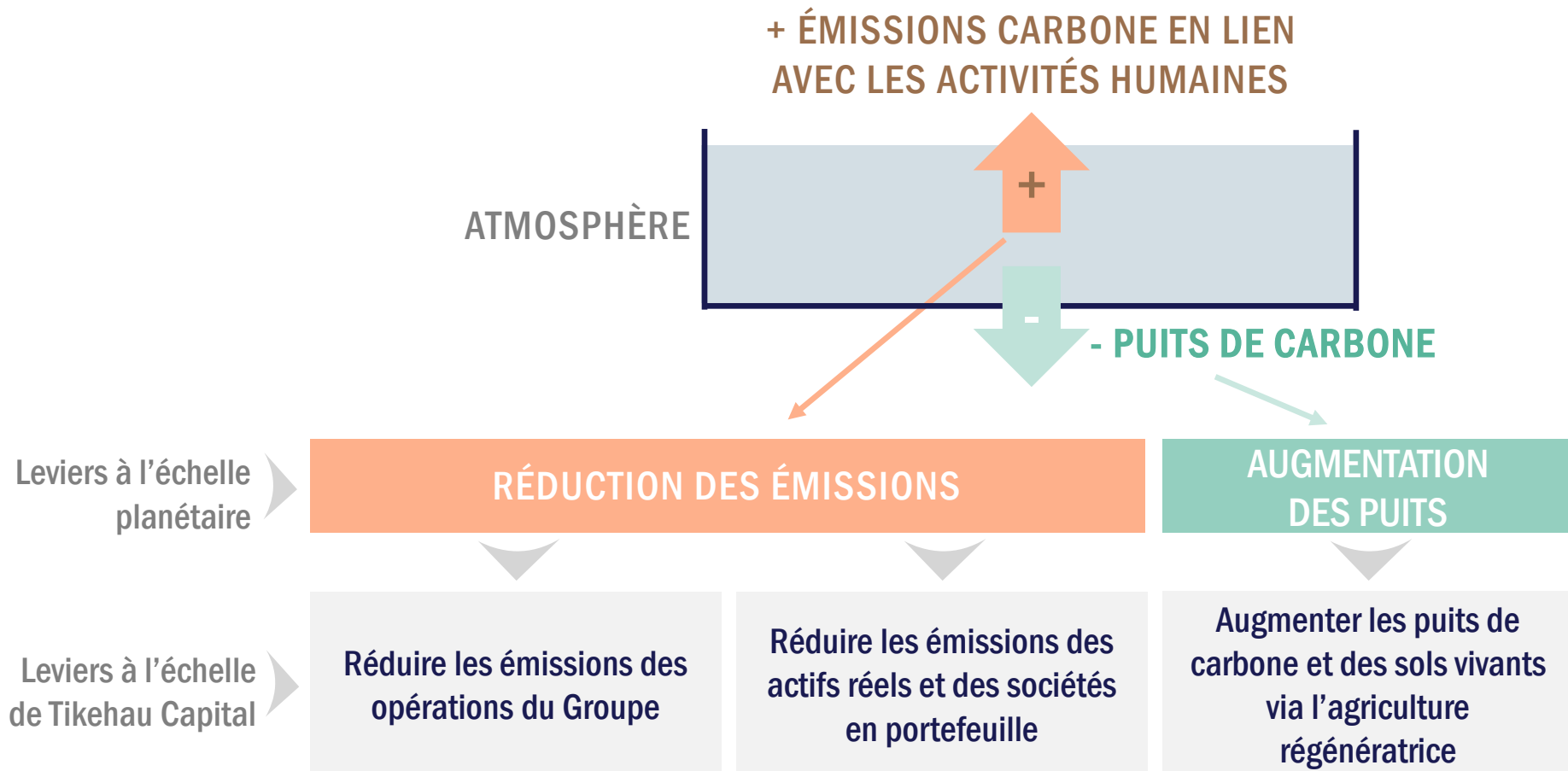
Nos objectifs Climat

39%

des encours
gérés en ligne
avec *Net Zero*
d'ici 2050

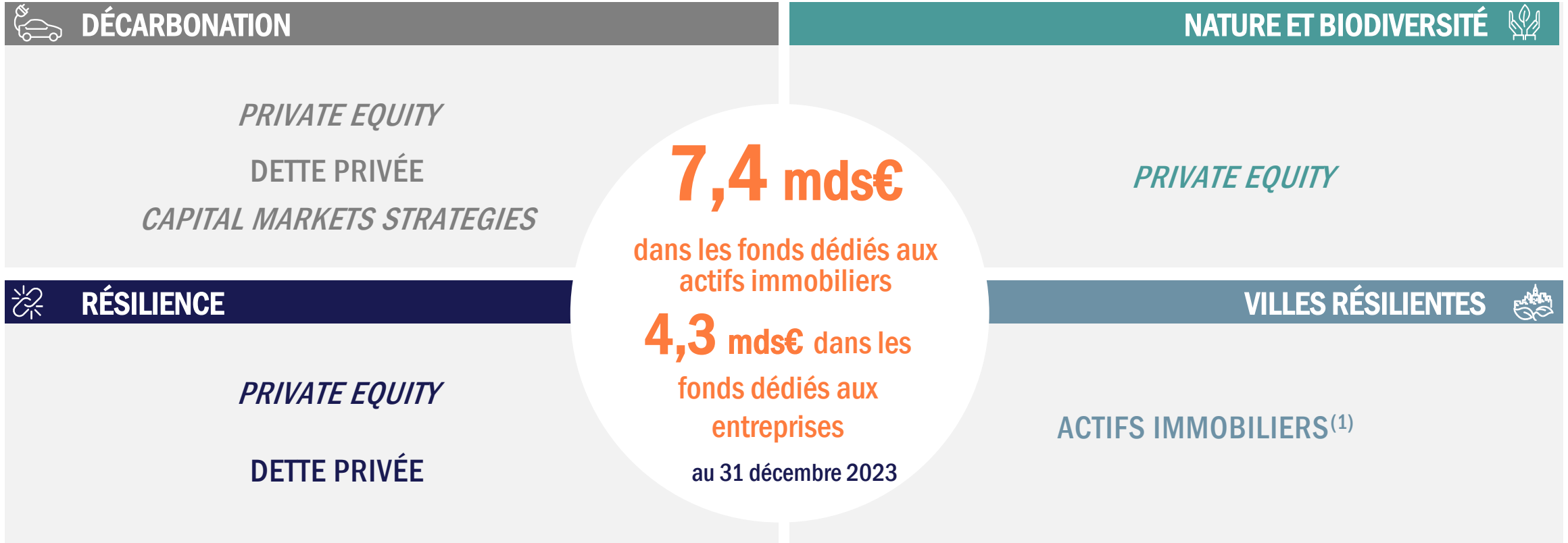
5 mds€

dédiés au climat et
à la biodiversité
d'ici 2025



Sources : Tikehau Capital, adapté de Carbone4, initiative Net Zero.

Une plateforme thématique durable et impact pour contribuer à la transition et à la résilience



(1) Fonds classés par la SFDR comme fonds article 8 hybride ou article 9 et dont l'objectif est de mener une transition vers des actifs réels plus durables et plus résilients. Les parts de fonds immobiliers sont des véhicules d'investissement à long terme et doivent être achetées dans une optique de diversification du patrimoine. La durée minimale d'investissement recommandée est généralement de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier comporte des risques de rendement nul ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués sans garantie par la diversification du portefeuille immobilier et locatif du fonds. Certains fonds immobiliers sont réservés aux investisseurs basés en France. Les fonds sont gérés par Sofidy à l'exception de la stratégie d'impact à valeur ajoutée gérée par Tikehau IM.

Source : Tikehau Capital.

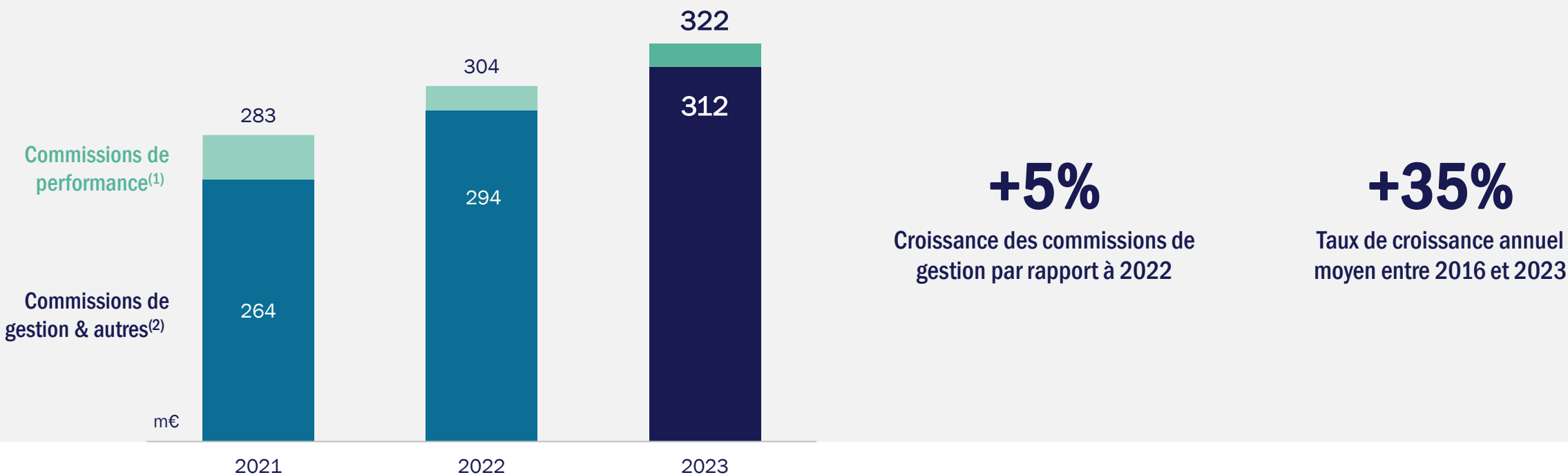
3.

PRÉSENTATION DES COMPTES



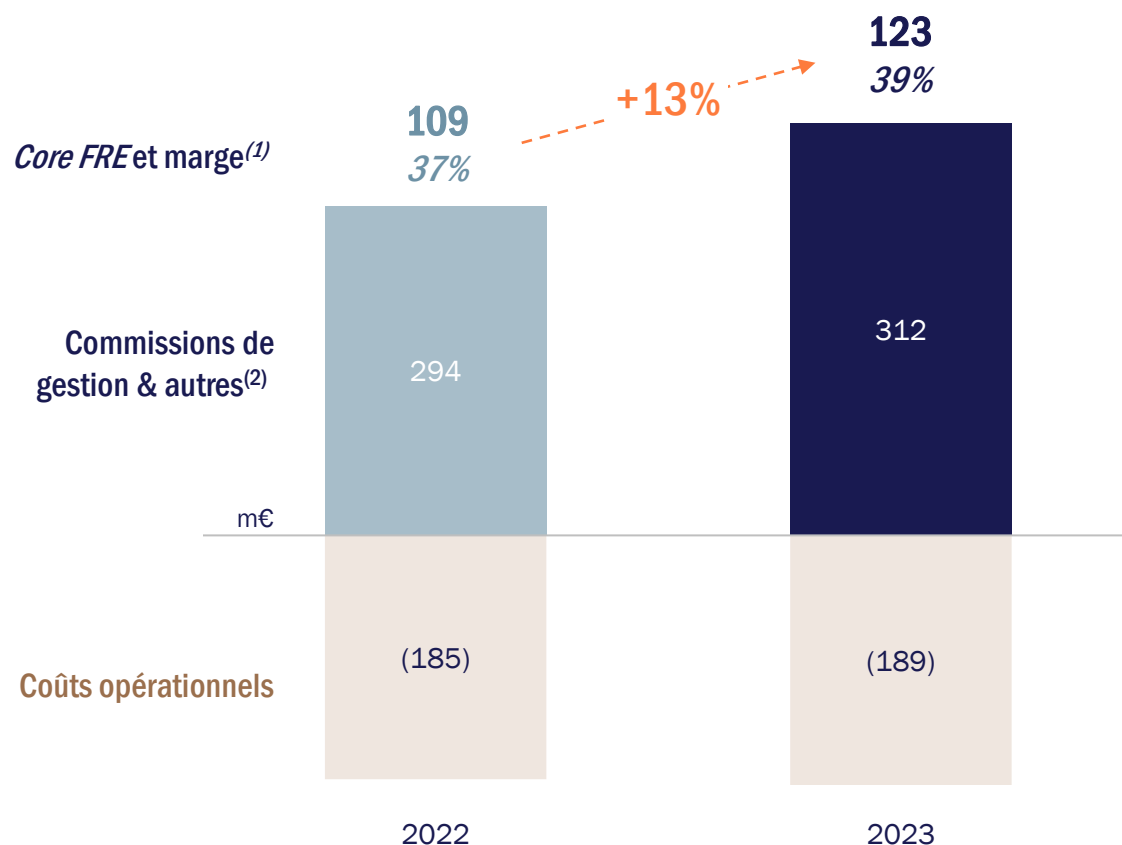
Henri Marcoux
Directeur Général Adjoint

97% des revenus de la gestion d'actifs proviennent des commissions de gestion



(1) Commissions de performance & intéressement à la surperformance (*carried interest*)
(2) Inclut les commissions de gestion, de souscription, d'arrangement ou de structuration ainsi que les commissions incitatives.

Nette progression de la profitabilité de l'activité de gestion d'actifs



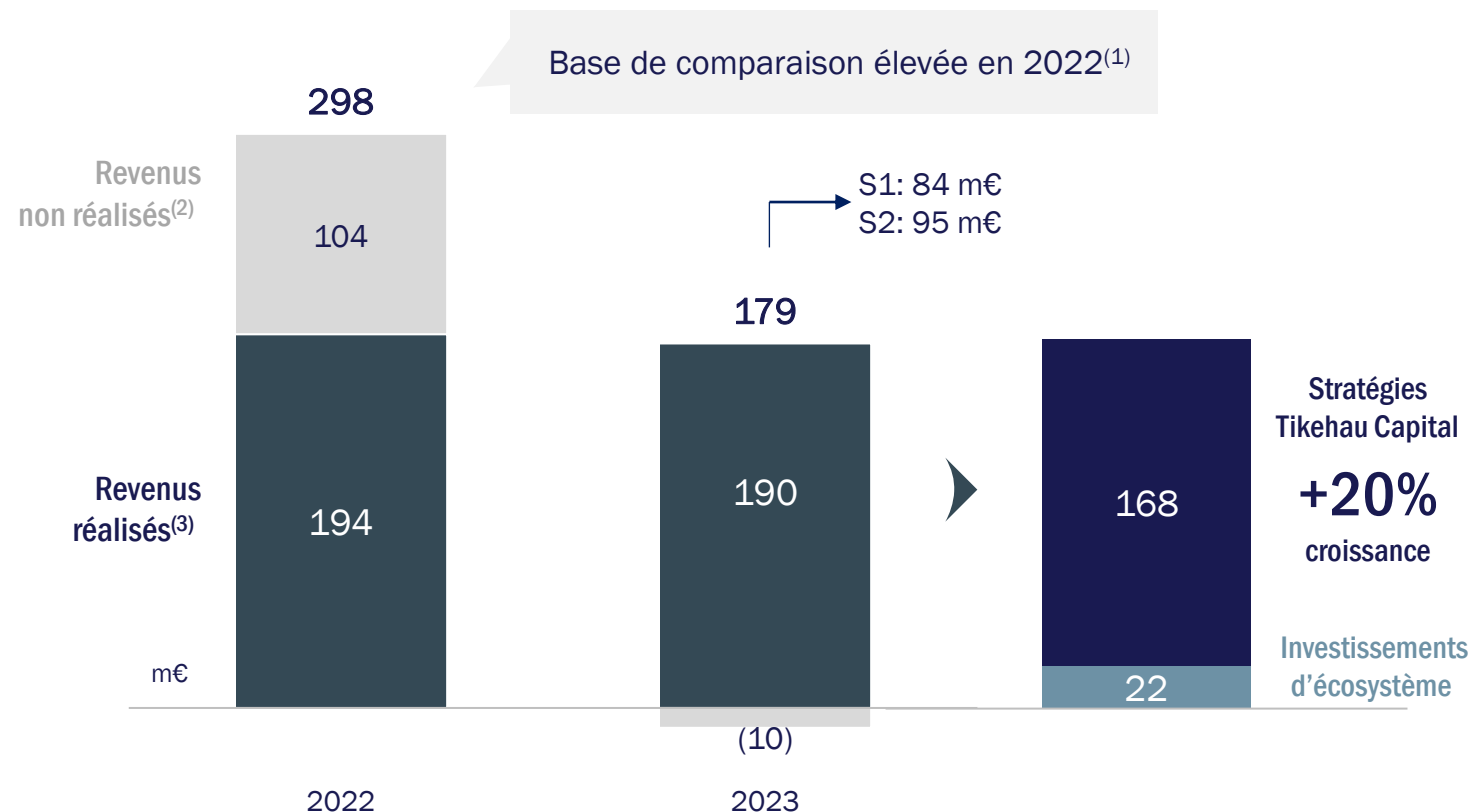
+13%
Croissance du *Core FFE*
par rapport à 2022

Amélioration sensible de la rentabilité au second semestre, reflétant la gestion disciplinée des coûts

(1) Le *Core FFE* correspond au *Fee-Related Earnings (FRE)* hors commissions de performance, hors intéressement à la surperformance (*carried interest*) et hors charges liées à la rémunération en actions gratuites (charges IFRS 2).

(2) Inclut les commissions de gestion, de souscription, d'arrangement ou de structuration ainsi que les commissions incitatives.

Contribution croissante des stratégies de Tikehau Capital aux revenus du portefeuille d'investissements



- Accélération de la génération de revenus au second semestre 2023
- Revenus non réalisés de 2023 incluant des contributions positives des stratégies Tikehau Capital, compensées par des effets de marché sur les foncières cotées du Groupe
- Revenus réalisés de 2023 portés par la contribution croissance des stratégies Tikehau Capital

(1) Base de comparaison élevée liée à un effet de change €/ \$ positif ainsi qu'à une variation positive de la juste valeur du co-investissement du Groupe dans le groupe de médias américain Univision. (2) Les revenus non réalisés de l'activité d'investissement correspondent aux variations de juste valeur. (3) Les revenus réalisés de l'activité d'investissement se composent de dividendes, de coupons sur obligations, d'intérêts sur créances rattachées à des participations ainsi que des variations réalisées positives ou négatives de juste valeur du portefeuille courant et non courant du Groupe.

Compte de résultat

m€	2022	2023
Commissions de gestion et autres commissions	293,5	312,3
<i>Core Fee-Related Earnings</i> ⁽¹⁾	108,6	123,0
<i>Fee-Related Earnings</i> ⁽²⁾	96,5	106,8
Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs	107,0	116,8
Revenus du portefeuille	298,4	179,2
Résultat net, part du Groupe	320,2	176,7
dont au S1	277,3	72,0
dont au S2	42,8	104,6

► Progression de 13% du *Core FRE*, portée par la croissance des commissions de gestion et la gestion disciplinée des coûts

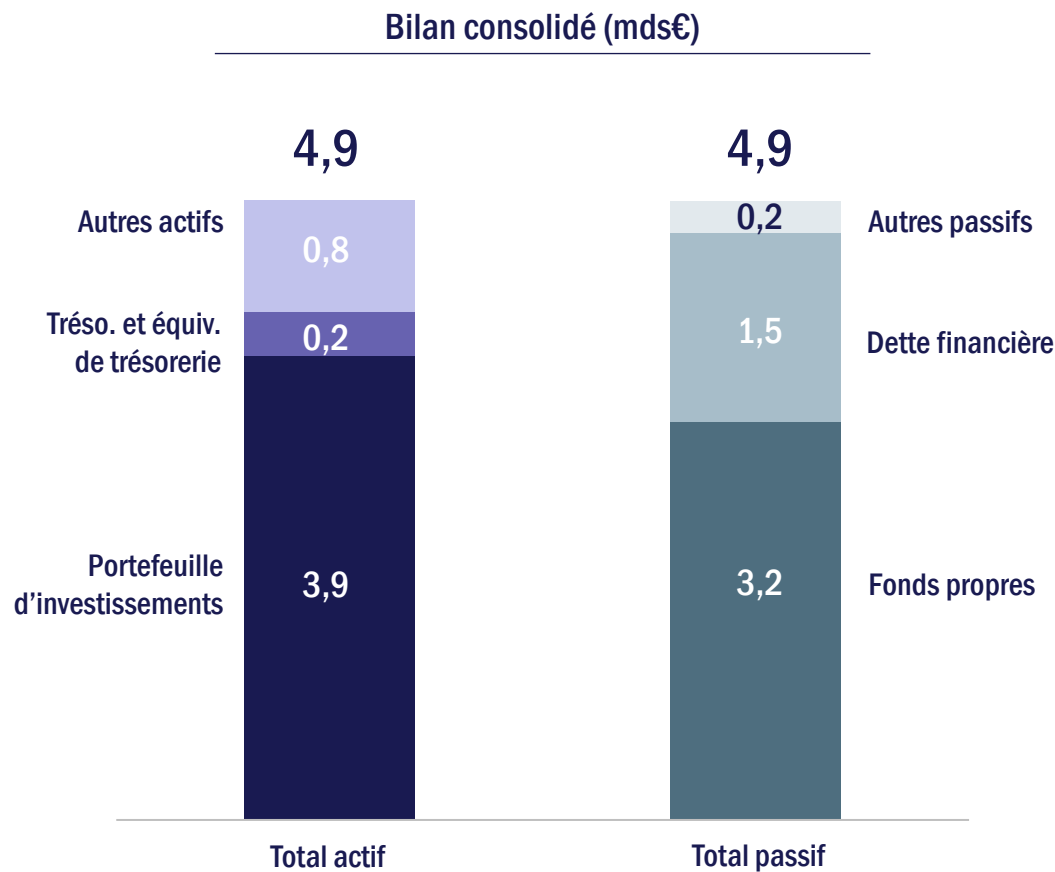
► Les revenus réalisés du portefeuille ont notamment été portés par la contribution croissante des stratégies Tikehau Capital en 2023

► Forte résilience du résultat net au second semestre 2023

(1) Le *Core FRE* correspond au *Fee-Related Earnings (FRE)* hors commissions de performance, hors intéressement à la surperformance (*carried interest*) et hors charges liées à la rémunération en actions gratuites (charges IFRS 2).

(2) Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs, hors commissions de performance et intéressement à la surperformance (*carried interest*) – correspond aux commissions de gestion et autres commissions moins les coûts opérationnels de l'activité de gestion d'actifs.

Bilan consolidé



Au 31 décembre 2023.

3,2 mds€
Fonds propres

1,0 md€
Niveau de ressources à court-terme

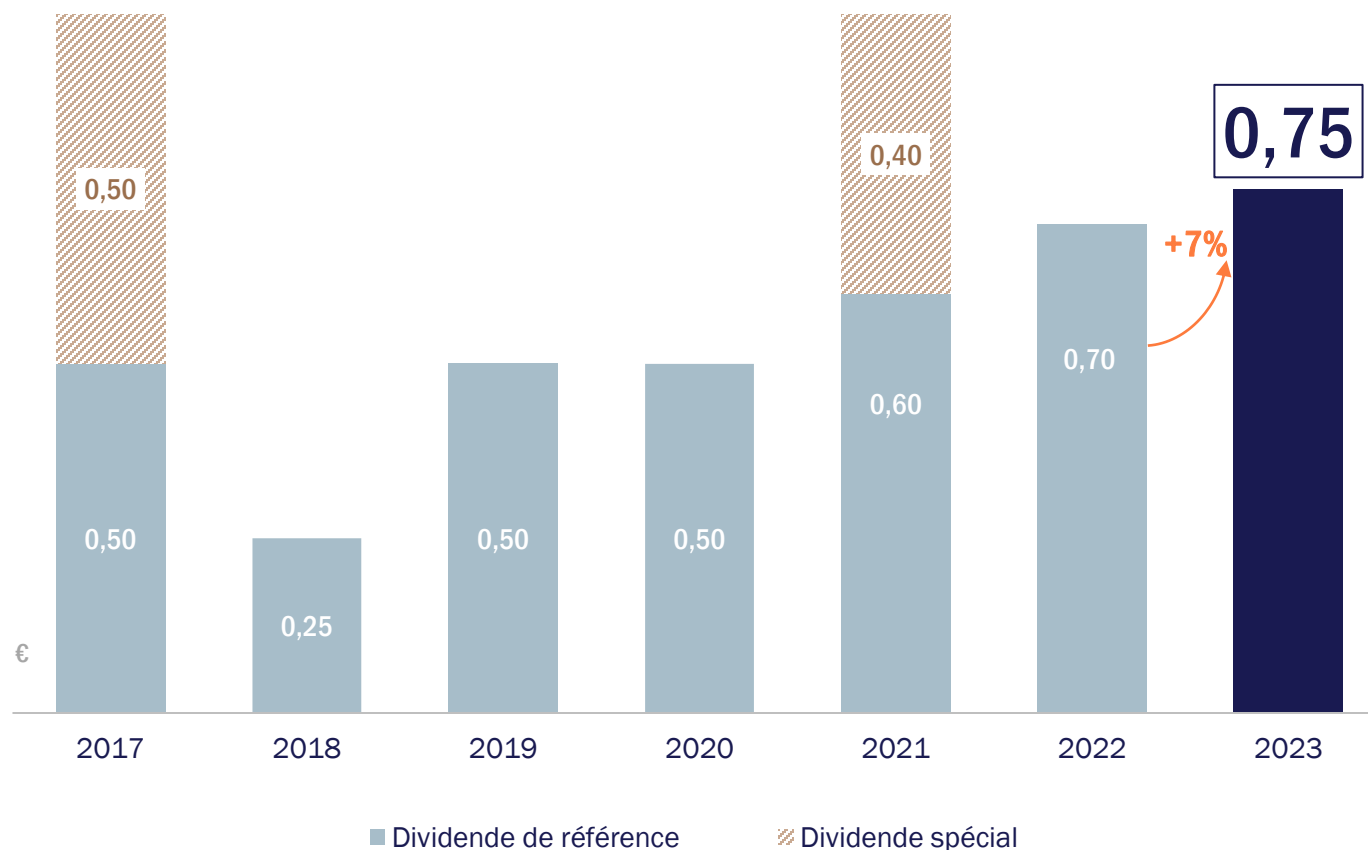
78%
Dette liée à des critères ESG

De solides notations des agences de crédit

S&P Global Ratings BBB- / perspective stable Confirmée au T2 2023

FitchRatings BBB- / perspective stable Confirmée au T2 2023

Proposition de dividende



(1) Supérieur à 80% du résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs.

Progression du dividende de référence de
+7% par rapport à 2022

En lien avec la création de valeur sur
l'ensemble des activités du Groupe

Supérieur aux engagements de distribution de
la Société⁽¹⁾

Tikehau Capital à la rencontre de ses actionnaires

NOS RENDEZ-VOUS 2023

Juin 2023

3^{ème} édition de Boursolive

Septembre 2023

Réunion d'actionnaires à Toulouse

Novembre 2023

Réunion d'actionnaires à Nantes

Novembre 2023

Investir Day

NOS PARTENAIRES



NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Septembre 2024

Réunion d'actionnaires à Nice

Novembre 2024

Investir Day

Décembre 2024

Réunion d'actionnaires à Paris

PRÉSENTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2024

Hassan Baaj

Associé chez Ernst & Young

Gilles Magnan

Associé chez Mazars

Rapports des commissaires aux comptes

▮ Assemblée Générale à titre ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

▮ Assemblée Générale à titre extraordinaire : 5 rapports spéciaux relatifs aux opérations sur le capital

- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés

🔸 1^{ère} résolution : comptes annuels de la Société Tikehau Capital

- Section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2023.
- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

🔸 2^{ème} résolution : comptes consolidés du Groupe Tikehau Capital

- Section 6.2 du Document d'enregistrement universel 2023.
- Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Rapports spéciaux sur les conventions et engagements réglementés

4^{ème} résolution : Examen et autorisation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce

- Section 3.5.4 du Document d'enregistrement universel 2023.
- **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
 - Aucune nouvelle convention réglementée autorisée conclue au cours de l'exercice écoulé.
- **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
 - Aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rapports spéciaux sur les opérations sur le capital

N° de résolution	Page du DEU 2023	Résolution
19 ^{ème}	460 et 461	Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription
20 ^{ème}	462 à 464	Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (autre qu'une offre au public mentionnée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)
21 ^{ème}	464 à 466	Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
22 ^{ème}	466 et 467	Autorisation à donner à la Gérance à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
23 ^{ème}	467 et 468	Détermination du prix d'émission, dans la limite de 10% du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Rapports spéciaux sur les opérations sur le capital

N° de résolution	Page du DEU 2023	Résolution
25 ^{ème}	469	Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
26 ^{ème}	469 à 471	Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne
27 ^{ème}	471 et 472	Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux
28 ^{ème}	472 à 474	Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux
29 ^{ème}	474	Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS



Geoffroy Renard
Secrétaire Général

Présentation des projets de résolutions

RÉSOLUTIONS RELATIVES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 (1^{ère} résolution)
- APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 (2^{ème} résolution)
- DIVIDENDE (3^{ème} résolution)
 - Versement d'un dividende de 0,75 euro par action au titre de l'exercice 2023
- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (4^{ème} résolution)
 - Aucune convention visée à l'article L.226-10 du Code de commerce et devant être autorisée par le Conseil de surveillance n'a été conclue au cours de l'exercice 2023

Présentation des projets de résolutions

RÉSOLUTIONS SE RAPPORTANT À LA GOUVERNANCE DE TIKEHAU CAPITAL

- **RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (5^{ème} et 6^{ème} résolutions)**
 - M. Jean-Louis Charon
 - Crédit Mutuel Arkéa, ayant désigné pour représentant permanent Mme Sophie Coulon-Renouvel

- **RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. MAXIMILIEN DE LIMBURG STIRUM EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (7^{ème} résolution)**

- **NOMINATION DE M. FRANCOIS PAULY EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DE TROISMER AYANT DÉSIGNÉ POUR REPRÉSENTANT PERMANENT MONSIEUR LÉON SEYNAVE (8^{ème} résolution)**

- **NOMINATION DE MAZARS ET ERNST & YOUNG ET AUTRES EN QUALITÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LA MISSION DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (9^{ème} et 10^{ème} résolutions)**

Présentation des projets de résolutions

RÉSOLUTIONS SE RAPPORTANT À LA GOUVERNANCE DE TIKEHAU CAPITAL

- **RÉSOLUTIONS SE RAPPORTANT À LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, EN CONFORMITÉ AVEC LES ARTICLES L.22-10-76 ET L.22-10-77 DU CODE DE COMMERCE (11^{ème} à 17^{ème} résolutions)**
 - Enveloppe allouée aux membres du Conseil de surveillance (11^{ème} résolution) : augmentation de l'enveloppe de rémunération allouée au Conseil de surveillance de 450 000 € à 500 000 €
 - Approbation des éléments de la politique de rémunération applicable à la Gérance (12^{ème} résolution)
 - Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables au Conseil de surveillance (13^{ème} résolution)
 - Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (14^{ème} résolution)
 - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de l'exercice 2023 à chacun des deux Gérants (15^{ème} et 16^{ème} résolutions)
 - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de l'exercice 2023 au Président du Conseil de surveillance (17^{ème} résolution)

Présentation des projets de résolutions

RÉSOLUTIONS SE RAPPORTANT À LA GOUVERNANCE DE TIKEHAU CAPITAL

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE A LA GÉRANCE (12^{ème} résolution)

- Montant fixe inchangé : 1,265 m€ par an et par Gérant
- Introduction d’une rémunération variable de la Gérance : Montant cible de 4,2 m€ par an et par Gérant. Ce montant est un maximum qui ne peut pas être dépassé par une surperformance sur certain(s) critère(s).

Critères		Pondération
Critères financiers (75%)	Boursiers	Progression du cours de l’action Tikehau Capital sur l’exercice
		40%
	Opérationnels	Collecte nette de l’activité de gestion d’actifs
		15%
		FRE (<i>Fee-related Earnings</i>)
Critères extra-financiers (25%)		10%
		Rendement sur fonds propres (<i>Return on Equity</i> ou <i>RoE</i>)
		10%
		Actifs sous gestion des fonds dans la plateforme climat et biodiversité
		25% * 1/3
		Ratio de sociétés financées avec un ESG <i>ratchet</i> sur le nombre total de sociétés financées en dette privée (<i>corporate lending</i> et <i>direct lending</i>)
		25% * 1/3
		Part des femmes dans les équipes d’investissement
		25% * 1/3

Présentation des projets de résolutions

AUTORISATION DONNÉE A LA GÉRANCE A L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE TIKEHAU CAPITAL (18^{ème} résolution)

Objectifs possibles de rachat d'actions	- Mise en oeuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société ou de plans similaires - Attribution ou cession d'actions aux salariés - Attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux - Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital - Annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés - Contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'AMF - Remise dans le cadre d'opérations de croissance externe
Plafond	10% des actions composant le capital social
Prix maximum d'achat par action	40 euros par action
Montant global affecté au programme d'actions	450 millions d'euros
Durée	18 mois
Autres éléments	Autorisation non utilisable en période d'offre publique d'achat

- Renouvellement dans les mêmes termes de la résolution votée par l'Assemblée générale du 16 mai 2023
- Au 31 décembre 2023, Tikehau Capital détenait 2,12% de son capital social, ces actions pouvant être utilisées pour des attributions gratuites d'actions, réaliser des opérations de croissance externe ou être annulées

Présentation des projets de résolutions

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (19^{ÈME} À 28^{ÈME} RÉSOLUTIONS)

Nature de la délégation financière	Plafond (en nominal ou en % de capital)	Montant maximum en dette	Durée
Émission <u>avec maintien</u> du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (19 ^{ème} résolution)	1,05 md€	4 mds€	26 mois
Émission <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'offres au public (20 ^{ème} résolution)	800 m€	3 mds€	26 mois
Émission <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'un <u>placement privé</u> (21 ^{ème} résolution)	800 m€ et plafond légal (à ce jour, 20% du capital social)	3 mds€	26 mois
Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération <u>d'apports en nature</u> (22 ^{ème} résolution)	320 m€ et plafond légal (à ce jour, 10% du capital social)	1,2 md€	26 mois
En cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisation de <u>fixer librement</u> le prix d'émission dans la limite de 10% du capital (23 ^{ème} résolution)	10% du capital social	N/A	26 mois

- Les plafonds (en nominal ou en % de capital) en lien avec ces délégations financières proposées à l'Assemblée générale sont inchangés par rapport aux délégations financières adoptées par l'Assemblée générale du 18 mai 2022

Présentation des projets de résolutions

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (19^{ÈME} À 28^{ÈME} RÉSOLUTIONS)

Nature de la délégation financière	Plafond (en nominal ou en % de capital)	Montant maximum en dette	Durée
Augmentation de capital par <u>incorporation de primes, réserves et bénéfices</u> (24 ^{ème} résolution)	2 mds€	N/A	26 mois
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (<u>green shoe</u>) (25 ^{ème} résolution)	Plafond légal (à ce jour, 15% du capital social)	N/A	26 mois
Augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne (26 ^{ème} résolution)	50 m€	50 m€	26 mois
Attribution de <i>stock-options</i> (27 ^{ème} résolution)	3% du capital social	N/A	26 mois
Attribution d'actions gratuites et de performance (28 ^{ème} résolution)		N/A	26 mois

- Les plafonds (en nominal ou en % de capital) en lien avec ces délégations financières proposées à l'Assemblée générale sont inchangés par rapport aux délégations financières adoptées par l'Assemblée générale du 18 mai 2022

Présentation des projets de résolutions

✦ **AUTORISATION DONNÉE A LA GÉRANCE A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES (29^{ème} résolution)**

Montant maximum d'actions pouvant être annulées	✦ 10% du capital social
Durée	✦ 26 mois

Renouvellement dans les mêmes termes de la résolution votée par l'Assemblée générale du 18 mai 2022

SESSION DE QUESTIONS-RÉPONSES

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Vote des résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Vote des résolutions

DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Vote des résolutions

TROISIÈME RÉOLUTION

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Vote des résolutions

QUATRIÈME RÉSOLUTION

- Examen et autorisation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce

Vote des résolutions

CINQUIÈME RÉSOLUTION

- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Louis Charon en qualité de membre du Conseil de surveillance

Vote des résolutions

SIXIÈME RÉSOLUTION

- Renouvellement du mandat de Crédit Mutuel Arkéa ayant désigné pour représentant permanent Madame Sophie Coulon-Renouvel, en qualité de membre du Conseil de surveillance

Vote des résolutions

SEPTIÈME RÉSOLUTION

- Ratification de la cooptation de Monsieur Maximilien de Limburg Stirum en qualité de membre du Conseil de surveillance

Vote des résolutions

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

- Nomination de Monsieur François Pauly en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Troismer ayant désigné pour représentant permanent Monsieur Léon Seynave

Vote des résolutions

NEUVIÈME RÉSOLUTION

- Nomination de Mazars pour la mission de certification des informations en matière de durabilité

Vote des résolutions

DIXIÈME RÉSOLUTION

- Nomination de Ernst & Young et Autres pour la mission de certification des informations en matière de durabilité

Vote des résolutions

ONZIÈME RÉSOLUTION

- Enveloppe allouée aux membres du Conseil de surveillance de la Société en rémunération de leur activité

Vote des résolutions

DOUZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables à la Gérance

Vote des résolutions

TREIZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables au Conseil de surveillance

Vote des résolutions

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Vote des résolutions

QUINZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de l'exercice 2023 à la société AF&Co Management, Gérant

Vote des résolutions

SEIZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de l'exercice 2023 à la société MCH Management, Gérant

Vote des résolutions

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de l'exercice 2023 au Président du Conseil de surveillance

Vote des résolutions

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

Vote des résolutions

▮ DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Vote des résolutions

▮ VINGTIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (autre qu'une offre au public mentionnée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

Vote des résolutions

▮ VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Vote des résolutions

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Vote des résolutions

▮ VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

- Détermination du prix d'émission, dans la limite de 10% du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Vote des résolutions

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes

Vote des résolutions

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Vote des résolutions

▮ VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne

Vote des résolutions

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux

Vote des résolutions

▮ VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux

Vote des résolutions

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Vote des résolutions

TRENTIÈME RÉSOLUTION

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

